

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURCOURY  
Séance du 27 mai 2021**

*Nombre de membres*

*Afférents au Conseil Municipal : 15*

*Qui ont pris part à la délibération : 15*

**Date de Convocation** 21/05/2021

L'An deux mille vingt et un, le 27 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Courcoury, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10 L.2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents** : Françoise BARBAUD, Kim BARON-BRUMAUD, Éric BIGOT, Alain BOISSINOT, Sylvie DANTEC, Jackie DEGUIL, Astrid JOLIBOIS, Jean-Yves NEAU, Christian ROBERT, Geneviève VILPASTEUR, Jimmy VOISIN, Jean-Michel MELLIER, Liliane GILLARD

**Etaient absents excusés** : Cécilia DECLETY a donné pouvoir à Françoise BARBAUD, Lucie AUTANT a donné pouvoir à Kim BARON-BRUMAUD

*Liliane Gillard est nommée secrétaire de séance*

*La séance est ouverte à 20h00*

*Présentation du Logiciel MARBRE, récemment acquis et installé, concernant la gestion du Cimetière. Les élus ont pu poser des questions à la secrétaire sur son fonctionnement.*

*Ensuite, Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 06 avril 2021. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est approuvé*

**Objet : Cession d'un véhicule**

Le Maire propose à l'assemblée de mettre en vente le véhicule Peugeot Partner, utilisé par les employés communaux, au plus offrant, avec une mise à prix fixée à 1000€.

La publicité de cette vente se fera via le flash d'informations communales de juin 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la vente du véhicule Peugeot Partner.

*Pour, à l'unanimité*

**Objet : Achat d'un véhicule**

Conformément au budget prévisionnel, le Maire propose à l'assemblée d'acheter un véhicule destiné aux employés communaux.

Il s'agit d'un Renault Kangoo 1.5 DCI confort 75 CV mis en circulation le 26/06/2015.

Puissance : 5 CV, 2places assises, 72 000 km.

Prix du véhicule : 7 700€ HT

Equipement :

- Attelage : 460€HT
- Galerie avec tri flache et Gyrophare : 620€HT
- Bande flou latérale : 120€HT

Prix total : 8 900€HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'achat du véhicule

*Pour, à l'unanimité*

**Objet : Modification des statuts et intégration de nouveaux membres Syndicat de la voirie**

**Monsieur ou Madame le Maire expose :**

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

- 1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :

- Le Conseil départemental,
- La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
- La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
- La Communauté d'Agglomération de Saintes,
- La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,

La Ville de ROCHEFORT,  
Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux,  
Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d’Uzet,  
Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,  
Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,  
Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

- 2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.
- 3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d’infrastructures, à la demande des membres, dans l’exercice de leurs compétences :
  - Voirie et pluvial,
  - Développement économique
  - Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.
- 4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :
  - Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
    - Pour une population totale de communes syndiquées au sein d’un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
    - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.

Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :

Désignation de deux délégués titulaires

Pour le Conseil départemental :

Désignation d’un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d’un premier suppléant et d’un second suppléant, à l’identique des statuts précédents.

#### **Le Conseil Municipal :**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L.5721-1 et suivants,

**Considérant** que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l’État ; la modification étant subordonnée à l’accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

**Considérant** que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ;

**Considérant** que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

**Considérant** que la Collectivité de Courcoury est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de Courcoury n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, Décide :**

D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,

D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint

*Pour : 14*

*Abstention : 1*

**Objet : Elimination des documents en mauvais état et dont le contenu est devenu obsolète**

Dans le cadre de la gestion de leurs collections, les bibliothèques municipales procèdent régulièrement à l'élimination des documents en mauvais état ou dont le contenu est devenu obsolète.

Ces documents déclassés peuvent être donnés, vendus, échangés ou détruits.

Leur élimination des collections de la bibliothèque est toutefois soumise à autorisation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise les responsables de la bibliothèque municipale de Courcoury à déclasser les documents jugés en mauvais état ou devenus obsolète.

Ces documents feront l'objet d'une liste conservée à la bibliothèque.

- Autorise les responsables de la bibliothèque à organiser le don, la vente ou l'échange de ces documents. Sur chaque document sera apposé un tampon portant la mention « Rayé à l'inventaire ».

*Pour : 14*

*Ne prenant pas part au vote en tant que responsable de l'association : 1*

**Objet : Subvention accordée pour la remise de prix 2021 de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air 722**

Le maire explique que la cérémonie de remise des prix clôt la fin de l'année scolaire et revêt une grande importance pour les élèves, leurs familles ainsi que les cadres de l'école. Elle est aussi l'occasion pour les élus, les entreprises, les associations aéronautiques, l'armée de l'air et de l'espace, de féliciter les jeunes engagés et de les encourager dans la poursuite de leur carrière.

Dans ce cadre, les élus de Courcoury souhaitent apporter leur contribution par une subvention de 100€.

M. Mellier, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, sera présent lors de la remise des prix le 22 juillet 2021 à l'amphithéâtre gallo-romain de Saintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer cette subvention.

*Pour, à l'unanimité*

**Objet : Abonnement à « Panneau Pocket »**

Le Maire explique que grâce à l'application « Panneau Pocket » les administrés pourront rester informés et alertés des actualités concernant la commune de Courcoury directement sur leur téléphone portable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre un abonnement à « Panneau Pocket » pour un coût annuel de 180€.

*Pour, à l'unanimité*

**Objet : Frais de transport RPI**

Depuis plusieurs années et pour ne pas impacter les familles, la commune de Courcoury avait pris à sa charge le montant total des frais relatifs au transport scolaire dans le cadre du RPI Courcoury-Les Gonds. Cette année encore, le Maire expose la situation aux conseillers et propose à nouveau cette prise en charge pour la rentrée de l'année scolaire 2021-2022.

La prise en charge des frais de transport scolaire représente 44 € par élèves.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, la prise en charge de ces frais.

*Pour, à l'unanimité*

**Subvention Département - amendes de police 2021**

Le Maire explique à l'assemblée que les petites opérations de sécurité sont à réaliser en centre-bourg, notamment l'installation de panneaux de signalisation pour une meilleure visibilité. Il propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière au titre des amendes de Police dont le plan de financement se présente à ce jour, comme suit :

Montant total du projet : **1 744.49 € HT**

Sollicitation Département 40%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander cette subvention et à signer tous les documents qui s'y rattachent.

*Pour, à l'unanimité*

**Demande de subvention – Conseil Départemental – Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutations travaux sur voirie communale accidentogène**

Dans le cadre du programme d'amélioration de la voirie communale accidentogène, Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département, pour 2021, au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutations.

Le projet de réfection de voirie est estimé à **103 217€ HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander cette subvention et à signer tous les documents qui s'y rattachent.

*Pour, à l'unanimité*

**Questions diverses**

- Le Maire informe les conseillers que des travaux routiers sur la RD 128 auront lieu les 2 et 5 juillet 2021, ils seront réalisés par l'entreprise COLAS et seront réalisés en route barrée. Les arrêtés et déviations seront envoyés en mairie. L'information sera donnée dans le flash d'informations communales.
- Le Maire informe l'assemblée que la rédaction d'un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre est en cours de rédaction et sera signé prochainement par le Maire, la préfecture et le parquet de Saintes.

- Le Maire explique que le projet de forage de reconnaissance en lien avec les travaux de géothermie est toujours bloqué au niveau réglementaire, une solution devrait être proposée par les services de l'Etat.
- Les élus ont débattu concernant l'adhésion ou non à un groupement de commande des syndicats d'énergies Nouvelle-Aquitaine pour la participation au marché d'achat d'électricité et de gaz naturel (2023-2025). Ils ont décidé de ne pas adhérer à ce groupement et de voir les résultats issus du marché de la CDA et de la ville de Saintes.
- Le maire informe l'assemblée qu'un système de recharge pour véhicules électriques va être installé Place de Eglise, près du restaurant. Cette borne pourra également accueillir vélos, trottinettes et scooters. C'est la société e-nergyse (entreprise Saintaise) qui se chargera de l'installation. Ce projet est financé par la CDA.
- Le Maire informe les élus que Mme la directrice de l'école souhaiterait mettre en place un « vélo-bus » dans le cadre du programme « savoir rouler à vélo ». L'idée est de faire venir les élèves de Courcoury et de Les Gonds à l'école en vélo, avec des accompagnateurs bénévoles. Une rencontre aura lieu à la CDA (service transport et mobilité) le 22 juin 2021 à 10h.

*La séance est levée à 22h30*

<b>AUTANT Lucie</b>	<b>BARBAUD Françoise</b>	<b>BARON-BRUMAUD Kim</b>	<b>BIGOT Éric</b>
<b>BOISSINOT Alain</b>	<b>DANTEC Sylvie</b>	<b>DECLETY Cécilia</b>	<b>DEGUIL Jackie</b>
<b>GILLARD Liliane</b>	<b>JOLIBOIS Astrid</b>	<b>MELLIER Jean-Michel</b>	<b>NEAU Jean-Yves</b>
<b>ROBERT Christian</b>	<b>VILPASTEUR Geneviève</b>	<b>VOISIN Jimmy</b>	